

COMMISSION ECB DU CNPN DU MARDI 20 MARS 2018

Avis sur le projet du futur PNA en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2018-2027

Présentation des 7 actions retenues dans le cadre du projet de Plan National d'Action et de Conservation, en faveur de la Loutre d'Europe, soumis par la SFPEM :

- Poursuivre l'étude diachronique de la répartition de l'espèce en France, entreprise depuis 1984, et suivre l'évolution de la recolonisation,
- Recenser les cas de mortalité des loutres sur le territoire national et assurer un suivi sanitaire et écotoxicologique, en lien avec le réseau SAGIR de l'ONCFS,
- Réduire la mortalité d'origine anthropique: collisions routières, engins de pêche, piégeage et tir illicites. Pour des raisons d'éthique et de sensibilisation auprès du public, prendre en charge les animaux blessés et les loutrons orphelins,
- Améliorer le potentiel des milieux/habitats de l'espèce,
- Communiquer et sensibiliser,
- Favoriser la cohabitation de la loutre avec les activités piscicoles,
- Enfin, animer le plan et coordonner les actions à l'échelle régionale, apporter une assistance scientifique et technique.

Du débat, il ressort :

- L'intérêt de hiérarchiser les actions de conservation; pour exemple, l'action 3 (réduction de la mortalité routière) est prioritaire selon le CNPN,
- Après la mise en place de deux programmes de recherches/conservation, deux plans nationaux de restauration et un PNA successifs, financés par le Ministère chargé de l'Environnement et les partenaires, le CNPN considère que les actions de conservation/restauration sont devenues prioritaires,
- Le CNPN estime nécessaire l'évaluation du coût des actions envisagées; les budgets prévisionnels étant indispensables à l'approbation du plan,
- Il est important que les actions aient un interlocuteur, voire un opérateur unique : ex. la collecte et le stockage des cadavres pour la transmission des échantillons auprès du laboratoire d'analyses. Si l'animateur prévoit de poursuivre l'étude génétique (jugée non prioritaire, car les résultats obtenus paraissent satisfaisants dans le cadre du PNA) au cours du plan, prévoir une étude de marché et procéder à un appel d'offres réglementaire,
- L'étude des contaminants chimiques et de leurs effets est complexe (effet cocktail), elle devrait être entreprise sur des échantillons sélectionnés par régions et seulement par périodes, car coûteuse,
- Les atlas régionaux devraient avoir la double entrée cartographique (mailles et cours d'eau vectorisés – voir étude ONCFS et partenaires sur le Bassin de la Loire),
- Idéalement, il conviendrait de considérer en « PNA conservation » les secteurs où l'espèce se porte bien et, en « PNA de rétablissement » les secteurs de recolonisation/expansion,

- Le budget prévisionnel du plan est considéré comme essentiel par les membres du CNPN pour solliciter les financeurs potentiels et également estimer la valeur relative des actions et des missions réalisées, voire le coût d'un recrutement éventuel,
- En ce qui concerne les relations internationales (prévues par les plans), favoriser les échanges avec les autres pays européens qui mènent des programmes comparables pour la conservation de l'espèce, pour plus d'efficacité et de pertinence dans les suivis et actions entreprises,
- sensibiliser les Procureurs de la République aux menaces qui pèsent sur l'espèce et à la destruction illégale des loutres car les tribunaux peuvent classer les affaires sans suite ou avoir des décisions contradictoires (cas des tribunaux de Pau et Tarbes).

Quelques recommandations adressées à l'opérateur et à la DREAL coordinatrice :

- Privilégier les missions et actions de conservation et aménagements de génie écologique (réduction des causes de mortalité et protection des piscicultures) ainsi que l'activité de conseil,
- Veiller à mettre en place un comité scientifique pluridisciplinaire et à le réunir au moins une fois par an, et pas seulement avant l'approbation du PNA par le CNPN, comme pour le plan précédent,
- Impérativement hiérarchiser les actions et chiffrer le coût des actions en conséquence.

Moyennant ces modifications et recommandations, un avis favorable est apporté à ce programme PNA à l'unanimité - 2 abstentions.



Michel METAIS

Président de la Commission ECB